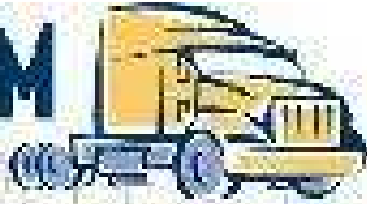


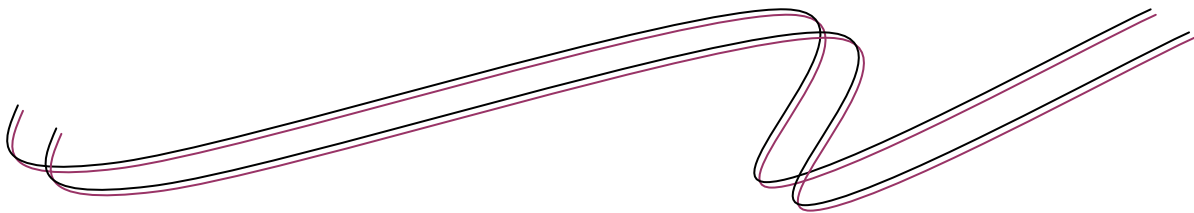
# FORUM



DES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE  
DU CAMIONNAGE GÉNÉRAL

# RAPPORT ANNUEL

## 2009 - 2010



Rapport couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010

17 août 2010

# TABLE DES MATIÈRES



1.	CONTEXTE	
1.1	HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS.....	4
1.2	PRÉFORUM SUR LE CAMIONNAGE GÉNÉRAL.....	4
2.	PRÉSENTATION DU FORUM	
2.1	LOI CONSTITUTIVE.....	5
2.2	ENJEUX.....	5
2.3	NOMINATION DES MEMBRES.....	6
2.3.1	PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE.....	6
2.3.2	REPRÉSENTANTS DE DONNEURS D'OUVRAGE.....	6
2.3.3	REPRÉSENTANTS DE ROUTIERS ET RÔLE DE LA CTQ.....	8
2.3.4	DURÉE DES MANDATS ET RÉMUNÉRATION DES MEMBRES	10
2.4	MISSION ET MANDAT DU FORUM.....	10
2.5	FONCTIONNEMENT.....	11
2.5.1	RÈGLES DE RÉGIE INTERNE.....	11
2.5.2	ASSEMBLÉES DU FORUM.....	11
2.5.3	COMITÉS DE SOUTIEN.....	12
2.6	SECRÉTARIAT DU FORUM.....	13
2.6.1	RESSOURCES HUMAINES.....	13
2.7	ÉVALUATION DE LA LOI.....	14
2.8	COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	14
2.9	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX 2005-2006.....	15
2.10	RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.....	16
2.11	LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE.....	16
3.	FAITS SAILLANTS 2009-2010	
3.1	PLAN D'ACTION ANNUEL.....	18
3.2	RÉALISATIONS.....	19
3.3	ACTIVITÉS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS.....	23

4.	RELEVÉ DES DÉBOURSÉS .....	25
	ANNEXE I – LISTE DES MEMBRES.....	26

## 1. CONTEXTE



### *1.1 Historique des événements*

À l'automne 1998, puis à l'automne 1999, plusieurs manifestations de camionneurs-propriétaires ont eu lieu, plus particulièrement dans les régions du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi. À la suite de ces événements, qui se déroulaient simultanément avec la hausse du prix du carburant, les ministres des Transports et du Travail ont décidé de mettre sur pied un Préforum sur le camionnage général réunissant les principaux intervenants des milieux syndicaux, les associations de routiers ainsi que des donneurs d'ouvrage.

### *1.2 Préforum sur le camionnage général*

Un rapport synthèse des travaux du Préforum sur le camionnage général, daté du 31 janvier 2000, a été déposé aux ministres des Transports et du Travail. Ces derniers ont décidé, en février 2000, de légiférer afin de créer un mécanisme permanent de concertation. La table créée à la suite de cette décision, et qui est sous l'égide du ministère des Transports regroupe des représentants de donneurs d'ouvrage et de routiers. Le routier est défini comme étant le propriétaire d'un seul camion-tracteur et dont la principale activité est de conduire ce véhicule.

## 2. PRÉSENTATION DU FORUM



Le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général (Forum), créé par le gouvernement du Québec, est une table de concertation permanente pour l'industrie. Il s'agit d'un mécanisme nouveau, innovateur, qui favorise le dialogue continu entre le routier (camionneur-propriétaire) et ses donneurs d'ouvrage.

Le Forum s'appuie sur les forces du regroupement et de la concertation afin de mettre en lumière les problèmes vécus dans le secteur du camionnage et, par la suite, d'élaborer et de promouvoir des solutions susceptibles de répondre aux préoccupations des routiers et à celles de leurs donneurs d'ouvrage. L'industrie du camionnage général doit avoir la possibilité de régler les problèmes éprouvés dans le milieu avant qu'ils n'engendrent des conflits.

Les membres du Forum formulent des orientations au nom de plusieurs milliers d'entreprises et de personnes réparties sur tout le territoire du Québec. Ainsi, les routiers et les donneurs d'ouvrage disposent désormais d'un moyen leur permettant d'apporter des solutions aux problèmes qui leur sont propres, notamment ceux ayant trait aux relations contractuelles ou commerciales.

### 2.1 *Loi constitutive*

Le projet de loi n° 135 (2000, c. 35) intitulé Loi modifiant la Loi sur les transports a été adoptée le 16 juin 2000 et ajoute une nouvelle section, soit la section V.1.01, article 48.11 et ses sous-sections, à la Loi sur les transports afin de permettre la création du Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général.

Cette loi vise plus particulièrement les exploitants de véhicules lourds, les intermédiaires en service de transport et toute personne participant à l'organisation du transport, principalement des expéditeurs, ainsi que les routiers propriétaires d'un seul camion-tracteur et dont la principale activité consiste à conduire ce véhicule.

### 2.2 *Enjeux*

Les représentants de routiers désirent une amélioration des conditions de travail des routiers par la mise en application d'un contrat type commercial qui devrait établir, entre autres, les droits et obligations des parties.

Pour les représentants de donneurs d'ouvrage, l'industrie du camionnage doit rester compétitive devant l'ouverture des marchés. Le contrat type doit donc être de nature commerciale et son utilisation doit demeurer volontaire.

### **2.3 *Nomination des membres***

La loi instituant le Forum a mis en place un mécanisme de concertation et d'intervention comprenant un président, un secrétaire et, au plus, dix membres représentant de routiers et de donneurs d'ouvrage.

#### **2.3.1 *Président et secrétaire***

**Président** : Le gouvernement nomme le président du Forum. La rémunération, les avantages sociaux et autres conditions de travail du président sont déterminés par le gouvernement. Monsieur Paul-Émile Thellend, médiateur, a été nommé pour la première fois à ce titre le 4 octobre 2000, suivant le décret n° 1194-2000, pour une période de trois ans. Il a été nommé une deuxième fois le 7 avril 2004, suivant le décret n° 374-2004, pour une période d'un an, soit jusqu'au 6 avril 2005. À partir de cette date, monsieur Thellend a présidé par intérim jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau, pour un troisième mandat consécutif, suivant le décret n° 795-2006 du 22 août 2006. Ce mandat, d'une durée de trois ans devait se terminer le 22 août 2009. Or en décembre 2008, monsieur Thellend a annoncé qu'il désirait mettre fin à son mandat. Pour le remplacer, le 18 février 2009, suivant le Décret n° 137-2009, le gouvernement a nommé un nouveau président du Forum, monsieur Jean Couture, ingénieur.

**Secrétaire** : le ministre des Transports désigne un secrétaire pour le Forum, parmi les employés de son ministère. Le 28 février 2001, monsieur Pierre Mercier, chef du Service des politiques économiques de la Direction de la sécurité en transport et du camionnage au ministère des Transports du Québec (MTQ) a été nommé à ce titre. Suite à la retraite de M. Mercier, au printemps 2006, le ministre a nommé, le 25 mai 2006, monsieur Benoit Cayouette comme secrétaire du Forum. Celui-ci a été nommé chef du Service des politiques économiques de la Direction du transport routier des marchandises du MTQ suite au départ de monsieur Mercier. Monsieur Cayouette est toujours en fonction.

#### **2.3.2 *Représentants de donneurs d'ouvrage***

La loi prévoit la possibilité qu'au plus cinq représentants des donneurs d'ouvrage puissent siéger comme membres au Forum. Ceux-ci sont issus de diverses associations qui représentent et défendent les intérêts des donneurs d'ouvrage au sein du Forum.

Ainsi, pour représenter les donneurs d'ouvrage, trois membres sont nommés par le ministre des Transports sur désignation de leur regroupement, afin de représenter les trois principaux regroupements de donneurs d'ouvrage qui font affaire avec

des routiers. Pour la désignation de ces trois membres principaux, le ministre fixe son choix et leur attribue respectivement un nombre de voix selon son analyse des données du rapport de recherche daté du 17 février 2000 et intitulé *Étude de la situation de travail des camionneurs du Québec*.

Les deux autres membres sont également nommés par le ministre après consultation des trois membres déjà nommés. Dans ce cas, le ministre fixe également un nombre de voix.

Les cinq organismes nommés lors de l'été 2000 par le ministre sont :

- l'Association du camionnage du Québec (ACQ)
- la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- l'Association canadienne de transport industriel (ACTI). *Cette association s'est retirée du Forum en septembre 2003.*
- l'Association des intermédiaires en transport du Québec (AITQ)
- l'Association des propriétaires de camions-remorques indépendants du Québec (APCRIQ). *Cette association a cessé ses activités le 23 février 2001.*

Le ministre a nommé de nouveau le 7 avril 2004, pour un deuxième mandat de trois ans, soit jusqu'au 6 avril 2007, les trois organismes suivants :

- l'Association du camionnage du Québec (ACQ)
- la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). *Cette association a démissionné en juillet 2006, faute de ressources.*
- l'Association des intermédiaires en transport du Québec (AITQ).

Le ministre a également nommé le 7 avril 2004, pour un premier mandat de trois ans, soit jusqu'au 6 avril 2007, un quatrième organisme, soit :

- le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ).

À l'automne 2007, la ministre des Transports du Québec a nommé pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, les quatre organismes représentants de donneurs d'ouvrage suivants :

- l'Association du camionnage du Québec (ACQ) : troisième mandat consécutif, du 7 avril 2007 au 6 avril 2010.
- l'Association des intermédiaires en transport du Québec (AITQ) : troisième mandat consécutif, du 7 avril 2007 au 6 avril 2010.
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) : deuxième mandat consécutif, du 7 avril 2007 au 6 avril 2010.
- les Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) : premier mandat, à partir du 31 octobre 2007.

### **2.3.3 Représentants de routiers et rôle de la Commission des transports du Québec (CTQ)**

La loi prévoit qu'au plus cinq regroupements peuvent représenter les routiers et défendre leurs intérêts au sein du Forum. Ces regroupements doivent toutefois compter au moins 10 % des routiers inscrits sur la liste établie par la Commission des transports du Québec (CTQ).

Selon la législation instituant le Forum, la CTQ a le mandat d'établir une liste complète des routiers à partir de l'information contenue dans son *Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*. La CTQ a produit la première liste des routiers le 15 août 2000, et elle en a produit une liste révisée le 1<sup>er</sup> novembre 2000 conformément à l'exigence de la loi.

Selon la loi, la CTQ reconnaît les cinq principaux regroupements de routiers qualifiés, attribue à chacun un nombre de voix et en avise le ministre. À la suite de cet avis de reconnaissance par la CTQ, le ministre nomme les regroupements reconnus par l'organisme.

Étant donné que le processus de reconnaissance par la CTQ pouvait être long, la loi a prévu la nomination temporaire des représentants des routiers.

Les trois regroupements nommés temporairement à l'été 2000 par le ministre sont :

- l'Association professionnelle des chauffeurs et chauffeuses de camions du Québec inc. (APCC) du Syndicat des Métallos, affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- le Syndicat des routiers autonomes du Québec inc. (SRAQ), affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- le Syndicat national du transport routier (SNTR), affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le 7 avril 2004, le ministre des Transports du Québec a accordé à ces mêmes regroupements une prolongation de mandat pour une durée de trois ans.

**Démission** - Le 1<sup>er</sup> mai 2007, le Syndicat des routiers autonomes du Québec inc. (SRAQ), affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), a démissionné du Forum.

Le 14 novembre 2007, l'Association professionnelle des chauffeurs et chauffeuses de camions du Québec inc. (APCC) du Syndicat des Métallos, affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a modifié sa dénomination sociale. Dorénavant, elle est connue sous la dénomination sociale suivante «Travailleurs autonomes Québec inc. – Section camionnage (TAQ),

affiliée au Syndicat des Métallos et à la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec (FTQ)».

À l'automne 2007, la ministre des Transports du Québec a accordé aux deux organismes en place, une continuation de mandat pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 6 avril 2010. Il s'agit des deux regroupements représentants de routiers suivants :

- l'Association des Travailleurs autonomes Québec inc. – Section camionnage (TAQ), affiliée au Syndicat des Métallos et à la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec (FTQ),
- le Syndicat national du transport routier (SNTR), affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

La situation concernant la nomination des organismes représentants de routiers au Forum est la suivante : la CTQ a rendu sa décision le 7 décembre 2001, se prononçant sur la reconnaissance de trois organismes comme représentants des routiers, et elle a attribué à chacun un nombre égal de voix permettant d'établir leur représentation lors des rencontres du Forum. Selon cette décision, la FTQ a 21,5 % des routiers, la CSN en a 19,34 % et la CSD 10,06 % des routiers inscrits sur la liste de la CTQ, pour un total de 50,9 %.

Peu après la décision de reconnaissance de la CTQ du 7 décembre 2001, mais avant que l'avis de reconnaissance ne soit transmis au ministre, deux requêtes en contestation de cette décision ont été déposées au début du mois de janvier 2002. La première requête (JO-SE Transport inc.) porte sur la légitimité de la loi constitutive du Forum par rapport aux entreprises fédérales. La deuxième requête (Fralex Expres inc.) porte sur le mécanisme de détermination de la représentativité, sur l'établissement de la liste des routiers et sur l'attribution du nombre de voix.

La CTQ a donc tenu des audiences portant sur ces deux demandes en révision de sa décision du 7 décembre 2001 et elle a fait droit aux deux demandes. La révision de cette décision, qui devait avoir lieu le 8 décembre 2003, a été reportée en mai et juin 2004 en raison du retard du dépôt de preuves documentaires et de l'absence de certains témoins.

Le 19 mai 2004, une entente a été signée par toutes les parties en cause dans la requête de JO-SE Transport inc. pour demander à la CTQ de reporter *sine die* l'audition de celle-ci dans la mesure où il n'y aurait pas de cotisation obligatoire pour tous les routiers. Le 9 juin 2004, une entente similaire a été signée par toutes les parties en cause dans la requête de Fralex Expres inc.

Ces deux ententes représentent des demandes de suspension de l'audition jusqu'à ce que l'article 48.11.18 de la loi constitutive produise des effets quant au paiement d'une cotisation annuelle obligatoire par un regroupement de routiers.

Finalement, le 11 juin 2004, après réception de ces deux ententes, la CTQ a accordé une remise *sine die* des dossiers de reconnaissance des regroupements de routiers pour les demandes de JO-SE Transport inc. et de Fralex Express inc. Ces deux causes ne reviendront sur le rôle de la CTQ qu'à la demande expresse d'une des parties.

Il est à noter que la tenue des rencontres et les activités du Forum ne sont pas affectées pendant ce processus de reconnaissance.

#### **2.3.4 *Durée des mandats et rémunération des membres***

La durée des mandats est d'au plus trois ans. À l'expiration de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. À l'exception du président, chaque membre du Forum peut être représenté généralement ou spécialement aux assemblées.

Les membres du Forum, sauf le président, ne sont pas rémunérés. Ils ont droit toutefois au remboursement des dépenses effectuées dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

### **2.4 *Mission et mandat du Forum***

Le Forum est un mécanisme innovateur dont la mission est de favoriser un dialogue continu entre les divers acteurs de l'industrie du camionnage général.

Le Forum a pour mandat :

- d'élaborer un contrat type destiné à établir les droits et obligations des parties lors d'une opération commerciale entre un routier et un donneur d'ouvrage;
- d'établir des processus efficaces de règlement des litiges dans l'industrie;
- de proposer au ministre des exigences devant s'appliquer à une estimation, à un contrat, à un connaissance ou à un document liant un routier et un donneur d'ouvrage;
- de promouvoir auprès des intervenants de l'industrie le respect des contrats types et, le cas échéant, des exigences décrétées par le gouvernement;
- de se prononcer sur les questions concernant les intervenants de l'industrie du camionnage général dont il se saisit ou qui lui sont adressées par le ministre;

- d'établir un plan stratégique de ses travaux précisant ses objectifs, ses priorités et les résultats attendus. Ce plan doit prévoir, à l'égard des intervenants, une perspective de développement sur une période de trois ans et il doit être ajusté annuellement.

## **2.5 Fonctionnement**

Normalement, le Forum se réunit au moins une fois par trimestre à l'endroit déterminé par le président. Lors de l'assemblée trimestrielle, seuls les membres présents forment quorum même si d'autres membres y participent par tout autre moyen autorisé par la loi.

C'est le président qui convoque les assemblées du Forum, les préside et voit à leur déroulement. Il décide de toute question de procédure et ses décisions sont finales. Le président ne dispose que d'une seule voix.

Lors de la première rencontre du Forum le 20 octobre 2000, en présence du ministre des Transports du Québec, le président a fait part aux participants du fonctionnement à privilégier pour le Forum et de sa conception de la concertation. Il a défini cette concertation comme un processus exigeant, plus difficile à mener à terme qu'une négociation traditionnelle puisque les solutions doivent recevoir l'assentiment de tous les membres. Cette approche est toujours en vigueur.

### **2.5.1 Règles de régie interne**

Le président et les membres du Forum se sont donné des règles de régie interne. Il est à noter qu'à la demande du président tous les membres du Forum ont consenti à ce que toutes les décisions soient prises par consensus. Le consensus est une règle de conduite plus exigeante, mais qui donne plus de poids aux décisions.

### **2.5.2 Assemblées du Forum**

Il y a quorum aux assemblées du Forum lorsque sept membres sont présents, dont au moins trois parmi les regroupements de donneurs d'ouvrage et trois parmi les regroupements de routiers. Toutefois, si moins de cinq regroupements de routiers ont été reconnus par la CTQ, le quorum est de six membres dont au moins trois parmi les regroupements de donneurs d'ouvrage et deux parmi les regroupements de routiers, ce qui est toujours le cas pour l'année 2009-2010.

Les procès-verbaux approuvés par l'assemblée du Forum et signés par le président sont authentiques. Il en est de même des copies de documents produits par le Forum ou faisant partie de ses archives.

Pour la période couverte par le présent rapport annuel, soit du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, trois rencontres ont eu lieu, soit les 16 juin, 20 octobre et

14 décembre 2009. Ainsi, depuis le début des travaux du Forum en octobre 2000, au total cinquante et une (51) rencontres officielles du Forum ont eu lieu à ce jour.

### **2.5.3 Comités de soutien**

Selon sa loi constitutive, le Forum peut former des comités pour l'étude de questions particulières. Le Forum détermine le mode de fonctionnement des comités et il en désigne les membres.

**Le Comité sur le passage aux frontières :** ses activités consistent principalement à diffuser par Internet sur le site du Forum, et par courriel à un groupe de personnes et organismes qui se sont montrés intéressés, toute l'information et les outils apparaissant pertinents pour l'industrie du camionnage et les exportateurs du Québec. Soulignons qu'aucune restriction quant au nombre ou à la provenance n'est imposée aux intéressés qui veulent faire partie de ce comité. Ces informations sont le plus souvent d'ordre général, mais dans certains cas, elles visent des postes frontaliers spécifiquement ou des activités particulières.

Ce mécanisme unique de communication et de diffusion de l'information s'avère fort efficace et sera un outil stratégique pour informer l'industrie des importants changements à venir à la frontière canado-américaine au cours de l'année 2010-2011. Enfin, c'est par le biais de ce comité que différentes activités touchant le passage aux frontières des véhicules lourds sont organisées au bénéfice des transporteurs et camionneurs du Québec.

### **Comité superviseur sur l'image de l'industrie du camionnage général**

Nouveau comité qui a été mis sur pied à la suite du Forum du 11 mars 2008. L'image de l'industrie du camionnage général est un dossier d'intérêt prioritaire choisi pour l'année 2008-2009. Ce comité a pour mandat d'évaluer la perception et d'améliorer l'image de l'industrie du camionnage général au Québec. Pour ce faire, le comité doit notamment chercher les moyens pour mieux faire connaître l'industrie.

Il a été décidé qu'il serait pertinent de mener des enquêtes auprès des diverses clientèles pour bien comprendre les enjeux et les défis, pour ensuite mettre en place des pistes de solutions appropriées.

Ce comité a tenu une (1) rencontre soit le 16 novembre 2009. Il a également tenu deux (2) conférences téléphoniques soit les, 15 octobre et 30 novembre 2009. Également, le comité a présenté deux rapports intérimaires au Forum soit les 20 octobre et 14 décembre 2010.

## 2.6 *Secrétariat du Forum*

L'aspect administratif du Forum est géré par son secrétaire. Ce dernier a comme principal mandat d'accomplir diverses tâches afin d'assurer le bon fonctionnement du Forum. Ainsi, le secrétariat est en première ligne pour informer et répondre à la clientèle visée par le Forum. De plus, il accomplit divers travaux et recherches concernant des problématiques soulevées au Forum. Le siège social du Forum ainsi que le bureau du secrétariat sont situés 700, boulevard René-Lévesque Est, 2<sup>e</sup> étage, Québec, dans les locaux du ministère des Transports du Québec

### 2.6.1 *Ressources humaines et financières*

- Les membres du Forum ne sont pas rémunérés à l'exception du président.
- Les frais de déplacement des membres du Forum sont assumés par le MTQ, et ce, conformément à la loi. Les frais de déplacement sont remboursés selon les tarifs gouvernementaux. Jusqu'ici, dans la majorité des cas, ce sont les associations qui assument les frais de déplacement pour leurs représentants.
- Le président est rémunéré et ses conditions sont prévues par décret gouvernemental. Ses conditions sont semblables à celles d'un arbitre en relation de travail du gouvernement du Québec. C'est un mandat à temps partiel. Les modalités de remboursement de ses frais de déplacement sont également prévues par décret.
- Le secrétaire du Forum, désigné par la ministre des Transports, est également le chef du Service des politiques économiques à la Direction des transports routiers des marchandises du MTQ.
- Les travaux de soutien du Forum sont assumés, à temps partiel, par une employée de niveau professionnel et une agente de secrétariat, toutes deux employées du MTQ au Service des politiques économiques. D'autres employés de ce Service contribuent également, selon les besoins, aux travaux du Forum. Le mandat du Service des politiques économiques de la DTRM du MTQ est en lien avec la nature des discussions et des travaux du Forum. Ainsi, le Forum peut compter sur l'expertise et les services de professionnels et d'agentes de secrétariat sans autres frais que certaines dépenses liées au déplacement du personnel concerné pour les besoins spécifiques de rencontre ou de groupe de travail à l'extérieur de leur lieu de travail habituel. Les frais de déplacement des employés du MTQ, contribuant aux travaux du Forum, sont enregistrés dans un poste budgétaire associé au Forum aux fins de suivi.
- Les dépenses du Forum pour l'année 2009-2010 figurent dans un tableau à la section 4 du présent rapport.

## 2.7 *Évaluation de la loi*

Selon l'article 7 de la Loi modifiant la Loi sur les transports (2000, c.35), le ministre des Transports du Québec doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2003, faire au gouvernement un rapport d'évaluation de la loi constitutive du Forum ainsi que sur l'opportunité de maintenir ses dispositions en vigueur et, le cas échéant, de les modifier. Le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur les transports ayant institué le Forum* a été préparé à la suite de consultations effectuées par la Direction du transport routier des marchandises du ministère des Transports du Québec.

Ce rapport a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 juin 2003. Il indique que les membres du Forum ont tous affirmé qu'il est pertinent de maintenir le Forum afin qu'il poursuive ses travaux. Selon eux, il y a lieu de consolider les acquis et d'améliorer les relations d'affaires entre routiers et donneurs d'ouvrage dans toutes les régions du Québec. Tous les membres souscrivent à l'idée qu'ils ont avantage à maintenir le partenariat qui a conduit à l'adoption du contrat type et des autres outils élaborés par le Forum. Ils sont tous en faveur du maintien des dispositions de la loi.

Les constats du rapport d'évaluation ont conduit à formuler les quatre recommandations suivantes :

1. Maintenir en vigueur les dispositions de la loi.
2. Renouveler les mandats de l'ensemble des membres du Forum.
3. Mandater le Forum pour effectuer les tâches suivantes :
  - A. revoir les définitions de « routiers » et de « donneurs d'ouvrage »;
  - B. promouvoir les outils offerts par le Forum que sont le contrat type, le Bureau de coût de revient et le Centre de médiation et d'arbitrage;
  - C. évaluer la représentativité des membres du Forum;
  - D. réévaluer le mode de fonctionnement du Forum;
  - E. évaluer la pertinence d'exiger de nouvelles règles pour les nouveaux propriétaires, exploitants et intermédiaires en transport lors de l'inscription.

Mandater le président du Forum pour évaluer le processus de reconnaissance des regroupements des routiers.

## 2.8 *Commission des transports et de l'environnement*

Selon le deuxième alinéa de l'article 7 de la loi constitutive du Forum, le rapport sur la mise en œuvre de la loi « sera étudié par la commission parlementaire compétente ».

La Commission des transports et de l'environnement est l'autorité compétente pour étudier ce rapport qui a été présenté par le ministère des Transports du Québec à l'Assemblée nationale en juin 2003.

La Commission a décidé de procéder par audition. Elle a fait comparaître le secrétaire du Forum mandaté par le ministère des Transports du Québec et le président du Forum. Ce dernier a été mandaté par l'ensemble de ses membres comme seul porte-parole du consensus du Forum du 2 juin 2004 concernant les recommandations du rapport d'évaluation de la loi constitutive. Un seul mémoire, en date du 7 juin 2004, a été déposé à la Commission; il a été présenté par le président et le secrétaire du Forum. L'audience a eu lieu à Québec, le mercredi 9 juin 2004.

## **2.9 *Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux 2005-2006***

Le Rapport de recommandations du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux (Rapport Geoffrion) a été rendu public le 12 mai 2006. Le mandat de ce groupe de travail a été de procéder à l'examen du rôle et des activités de 58 organismes gouvernementaux désignés par le gouvernement, dont le Forum, pour l'année financière 2005-2006, et de recommander au gouvernement des orientations et des mesures de nature à :

- Améliorer la pertinence des services publics québécois
- Simplifier l'organisation gouvernementale et accroître sa performance
- Améliorer la qualité et l'accessibilité des services

Les recommandations du Groupe de travail prennent en compte notamment :

- Les liens avec les missions essentielles de l'État
- L'évolution prévisible des clientèles et du secteur concerné
- Les possibilités de partenariat, de régionalisation, de décentralisation et d'utilisation des nouvelles technologies, etc.

En ce qui concerne les recommandations, eu égard spécifiquement au Forum, nous retrouvons à la partie 3 du rapport, page 87, ce qui suit :

### **Présentation sommaire**

Le Forum est un organisme de consultation et de concertation qui a été institué par la Loi sur les transports. Il vise à favoriser l'équité économique des relations contractuelles entre les routiers autonomes, propriétaires exploitants, et les donneurs d'ouvrage dans le secteur du camionnage général.

Les recommandations du Forum ont permis de mettre en ligne des outils de prix de revient, de référence aux lois américaines et des formulaires de contrat type. L'organisme a mis sur pied le Centre de médiation et d'arbitrage pour le traitement des litiges relatifs à l'interprétation et à l'application du contrat type.

### **Éléments à l'appui des recommandations**

Le Forum n'a pas d'effectif et le ministère des Transports du Québec en assume le secrétariat à même ses budgets sans causer de préjudices à l'autonomie des activités de l'organisme.

À ce jour, l'efficacité de l'organisme lui a permis d'acquérir une grande crédibilité au sein de l'industrie en tant que lieu de dialogue favorisant la résolution de problèmes contractuels.

## **Recommandations**

Le Groupe de travail recommande :

- De maintenir le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général;
- D'appliquer au Forum les recommandations du Groupe de travail concernant les organismes consultatifs, notamment celles visant à intégrer au Rapport annuel de gestion du Ministère les actions de l'organisme ainsi que le suivi accordé à ses recommandations.

### **2.10 Rapport annuel de gestion du ministère des Transports du Québec**

Pour la quatrième année consécutive, et ce, conformément aux recommandations du Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux 2005-2006 ci-haut mentionnées, le secrétariat du Forum a présenté aux autorités du ministère des Transports du Québec, en avril 2010, un résumé des actions du Forum pour l'année 2009-2010. Ce résumé a été intégré au Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère des Transports du Québec.

### **2.11 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi 56 L.R.Q., chapitre E-20.1)**

La loi 56 vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société au même titre que tous les citoyens, en prévoyant diverses mesures visant les personnes handicapées et leurs familles, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard.

Suite à une opinion juridique du ministère, il est reconnu que le Forum est considéré comme un «organisme public» en vertu de l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01).

Quant aux trois premières obligations de la Loi 56, le Forum n'est pas dans un contexte où il doit répondre à ces obligations. Ainsi, eu égard à l'obligation d'adopter un plan d'action (article 61.1), le Forum n'a pas d'employé. Quant à la deuxième obligation, à savoir la consultation auprès du ministre lors de l'élaboration des lois et des règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées, le Forum n'a

aucun pouvoir législatif, ni réglementaire. Concernant le processus d'approvisionnement du Forum, c'est le ministère des Transports qui le gère à même son propre budget.

Finalement, la quatrième obligation est la seule obligation à laquelle le Forum doit se conformer, à savoir celle de nommer un coordonnateur de services aux personnes handicapées et de transmettre ses coordonnées à l'office.

Donc, en conformité avec l'article 61.4 de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chapitre E-20.1), le 18 septembre 2006, il est proposé et adopté à l'unanimité par le Forum que soit nommé comme coordonnateur de services aux personnes handicapées pour le Forum, son secrétaire, monsieur Benoit Cayouette.

### 3. FAITS SAILLANTS 2009-2010



#### 3.1 *Plan d'action annuel*

Selon l'alinéa 6 de l'article 48.11.03. de la Loi modifiant la Loi sur les Transports (2000, chapitre 35), le Forum a entre autres comme mandat, d'établir un plan stratégique de ses travaux précisant les objectifs qu'il poursuit, les priorités qu'il établit et les résultats attendus. Ce plan doit également prévoir à l'égard des intervenants de l'industrie du camionnage général, une perspective de développement sur une période de trois ans et être ajusté annuellement. Les sections qui suivent représentent l'accomplissement de ce mandat.

Le plan d'action 2009-2010 contient ce qui suit :

- Poursuivre le mandat initial du Forum, soit par la concertation continue de ses membres relativement aux diverses problématiques qui surviennent dans l'industrie et trouver des moyens concrets pour les résoudre.
- Intervenir rapidement, en collaboration avec les membres du Forum, auprès de certains intervenants de l'industrie afin de tenter de résoudre les problèmes pour éviter que ceux-ci ne dégénèrent en conflit.
- Prendre connaissance, intervenir et assurer le suivi quant à l'évolution de certains dossiers spécifiques pouvant avoir des impacts directs ou indirects sur les diverses clientèles représentées au Forum. Les dossiers couverts par le présent rapport sont :
  - Amélioration de l'image de l'industrie du camionnage général : réalisation de trois enquêtes
  - Veille sur la fiscalité
  - Passage aux frontières
  - Concurrence déloyale vs trop grand roulement dans l'industrie
  - Coût de revient
  - Suivi de la réforme de l'industrie forestière
  - Suivi de la nouvelle politique d'évaluation des conducteurs de véhicules lourds et le programme de reconnaissance
  - Dépôt d'un mémoire au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011
  - Suivi du programme d'efficacité énergétique dans le transport routier des marchandises.
- Améliorer et faire connaître davantage les produits et services du Bureau de coût de revient.

- Informer annuellement tous les nouveaux routiers qui intègrent l'industrie relativement aux mandats et aux outils offerts par le Forum.
- Établir un lien continu avec les écoles de formation professionnelle et, à l'occasion, faire des représentations.

Les objectifs spécifiques pour l'année 2009-2010 sont :

- Trouver des moyens pour mieux faire connaître et améliorer l'image de l'industrie du transport routier des marchandises au Québec.
- Réaliser trois (3) sondages de perception relatifs à l'image de l'industrie.
- Produire un mémoire au Ministère des Finances du Québec, en collaboration avec l'ACQ, au sujet des modifications fiscales que le gouvernement du Québec devrait considérer, en vue d'améliorer la compétitivité du transport routier des marchandises par camion et de l'économie du Québec dans son ensemble.
- Organiser des rencontres et des activités avec les représentants de la Direction de l'Île-de-Montréal et de la Ville de Montréal afin de mieux apprécier les défis et les enjeux associés à la problématique de la congestion. Ces rencontres permettront de mieux comprendre toute la complexité derrière la gestion de la circulation et ainsi le rôle et les responsabilités de chacun.
- Production d'un bilan des travaux et réalisations du Forum (1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2010) rendu disponible sur le site Internet du Forum.

### 3.2 Réalisations

- **Image de l'industrie du transport routier des marchandises au Québec**

*Rappel* : Le 11 mars 2008, l'ensemble des membres du Forum a établi, par consensus, le thème du dossier d'intérêt prioritaire pour l'année à venir. Ainsi, il a été décidé que le Plan d'action 2008-2009 du Forum porterait sur l'image de l'industrie du transport routier des marchandises au Québec. Le Forum constate que l'industrie du camionnage général au Québec aurait avantage à améliorer son image. Il est reconnu que cette industrie est peu connue ou mal connue et donc, plus souvent qu'à son tour, malmenée par les médias ainsi que la population en général. Aussi, les partenaires de l'industrie, qui font affaire quotidiennement avec les divers intervenants de l'industrie du camionnage, ont peut-être une mauvaise image de l'industrie. Le principal objectif, eu égard à cette mauvaise image, est de faire connaître objectivement cette industrie afin qu'elle soit reconnue à sa juste valeur et de démontrer notamment l'importance de son apport économique dans tous les secteurs d'activités, ainsi que son côté essentiel et vital, au quotidien, pour

l'ensemble de la population. Cette meilleure perception aura, espère-t-on, un impact positif sur les relations contractuelles et sur la main-d'œuvre de ce secteur.

Le plan d'action 2009-2010 du Forum a maintenu ce dossier comme sujet prioritaire. À cette fin, le Forum, par le biais du Comité superviseur sur l'image de l'industrie a décidé qu'il serait pertinent de mener des enquêtes auprès de diverses clientèles pour bien comprendre les enjeux et les défis, pour ensuite mettre en place des pistes de solutions appropriées.

Il y a eu la réalisation de trois (3) enquêtes de perception relatives à l'image de l'industrie. Les personnes sondées sont les usagers de la route, les partenaires et les transporteurs. Le Comité élaborera, par la suite, un plan d'action qui tiendra compte des résultats des enquêtes qui indiqueront la perception des différentes clientèles sur certains aspects de l'industrie du camionnage. Ainsi, ces résultats pourraient être l'amorce d'une journée de réflexion sur les constats effectués.

Les trois enquêtes sont terminées. L'analyse des sondages a débuté et les conclusions devraient être disponibles à l'été 2010. Le Forum se réunira pour prendre connaissance des résultats et élaborer un plan d'action.

- **Passage aux frontières**

Les messages véhiculés au cours de l'année 2009-2010 ont touché principalement les thèmes suivants :

- Les coordonnées des personnes ressources à contacter chez U.S. Customs and Border Protection au poste de Champlain, pour obtenir de l'information sur le dédouanement de tous les types de marchandises transportées aux États-Unis (mars 2009).
- Les modalités d'adhésion à la seconde génération d'accréditation du programme FAST/ESPRES pour les camionneurs traversant la frontière américaine (novembre 2009) et le suivi de l'entrée en vigueur progressive du Western Hemisphere Travel Initiative rendant le passeport (ou autre document autorisé) obligatoire pour traverser la frontière (mai 2009).
- Les fermetures temporaires de certains bureaux des agences douanières du Canada et des États-Unis où la modification des heures de service de certaines agences pouvant affecter les camionneurs (été 2009).
- La modification des accès aux installations douanières de Stanstead en Estrie et d'Armstrong en Beauce suite aux améliorations apportées par le MTQ aux infrastructures de l'autoroute 55 et de la route 173 respectivement. La construction des voies additionnelles réservées aux véhicules lourds a été complétée à l'automne 2009 sur ces deux routes et modifie les itinéraires à emprunter pour les camionneurs.
- La mise en service du système PREDICT de la U.S. Food and Drugs Administration s'appliquant au transport de produits agroalimentaires (septembre 2009).

- Les visites et les activités de formation portant sur le commerce et le camionnage international offertes au Québec, notamment celles organisées par l'Association canadienne des importateurs et exportateurs (mars 2010).

Enfin, c'est par le biais de ce comité que différentes activités d'information et d'échange touchant le passage aux frontières des véhicules lourds sont organisées au bénéfice des transporteurs et camionneurs du Québec. Par exemple, en collaboration avec l'ACQ, le Comité a organisé une séance d'information portant sur le passage aux frontières des camions le 9 février 2010 à Brossard. L'Agence des services frontaliers du Canada, le U.S. Customs and Border Protection, la U.S. Food and Drugs Administration et la U.S. Fish and Wildlife Agency y ont fait des présentations. Près de 70 représentants de l'industrie québécoise du camionnage y ont participé et ont pu obtenir des réponses à leurs questions.

- **Veille sur la Fiscalité**

**Rappel** Le dossier prioritaire de l'année 2007-2008 a porté sur une recherche pour savoir s'il existe des disparités au niveau de la fiscalité québécoise qui nuiraient à la compétitivité de l'industrie du camionnage du Québec sur le marché nord américain. Notons que cette recherche a porté sur des éléments dont des leviers d'actions directs sont disponibles, c'est-à-dire ceux pour lesquels le gouvernement du Québec a le pouvoir de corriger. Il était également prévu que des éléments plus généraux, mais cruciaux, pourraient être soulignés dans les résultats de la recherche tels, entre autres, les effets de la montée du dollar canadien à parité avec son homologue américain, la vigueur des économies canadiennes et américaines, les prix records du pétrole, les éléments circonstanciels comme le «back haul».

Une fois la recherche complétée, le Comité superviseur sur la fiscalité a déposé un Rapport final au Forum du 11 mars 2008. Dans ce rapport, le Comité indique qu'il n'y a pas nécessité de faire effectuer actuellement une étude comparative sur la fiscalité québécoise, et ce, étant donné qu'aucun indice sérieux ne permet de croire à des disparités fiscales significatives qui affecteraient présentement la compétitivité de l'industrie québécoise du camionnage. Le Comité superviseur a toutefois fait la recommandation suivante : que le secrétariat du Forum effectue une veille continue sur la situation fiscale québécoise, et particulièrement sur toutes nouvelles mesures fiscales au Canada et aux États-Unis, qui pourraient créer des disparités fiscales nuisibles à l'industrie du camionnage québécois, et qu'il en fasse un suivi régulier au Forum.

Deux rapports de veille ont donc été produits et présentés par le secrétariat, lors des rencontres du Forum soit, les 16 septembre et 16 décembre 2008. Le premier rapport, intitulé « Veille de compétitivité », indique dans quels segments de marché (transfrontaliers, interprovinciaux, etc) l'industrie québécoise du camionnage est faiblement représentée sur le plan des parts de marchés. Ainsi, on constate que le Québec n'est pas désavantagé sur les principaux marchés. En contrepartie, il est sous représenté dans certains segments très spécifiques. Le

deuxième rapport ressort les faits saillants pouvant expliquer cette sous-représentation : le nombre d'heures rémunérées au chauffeur du Québec par tracteur semi-remorque en TL se situe au 9<sup>e</sup> rang au Canada, soulignant la probabilité d'une faible productivité de l'entreprise québécoise sur ses marchés interprovinciaux, dont ceux s'étendant à l'ouest de l'Ontario. Par ailleurs, le salaire du chauffeur des provinces maritimes est largement inférieur à celui du chauffeur québécois. Toutefois, la faible compétitivité de l'entreprise québécoise liée à la rémunération des chauffeurs, à l'égard de l'entreprise des provinces maritimes sur le marché LTL, ne se résorbera pas de si tôt».

- **Actions préventives et interventions du Forum auprès de diverses entreprises**

Le Forum a toujours assuré une veille des situations qui pourraient dégénérer en conflit néfaste pour l'économie en général. Le Forum intervient pour concilier les parties à la suite de plaintes de routiers ou de transporteurs quant à la détérioration des relations commerciales avec leurs donneurs d'ouvrage.

À l'été 2009, le président et des membres du Forum sont intervenus à un des principaux terminaux de la région de Montréal pour faciliter la mise en place de solutions, afin de réduire les temps élevés d'attente des transporteurs et des routiers à ce terminal. Le problème a été réglé à la satisfaction de toutes les parties. Depuis, un rapport du temps d'attente des camionneurs est rendu disponible à toutes les parties. Ainsi, ce rapport permet à tous les intervenants d'avoir une compréhension en temps réel et commune du problème, et rend possible des rajustements immédiats, lorsque les temps d'attente s'allongent.

Depuis le début de l'année 2010, le Forum suit de près une autre situation problématique. Des rencontres avec toutes les parties devraient permettre de résoudre le problème. Ces interventions sont toujours effectuées avec le consentement des membres du Forum et se fondent sur la médiation privée et volontaire, et ce, dans le souci de trouver des solutions durables pour toutes les parties.

- **Dépôt d'un mémoire au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011**

Le ministre des Finances du Québec a invité divers intervenants, dont le Forum, à lui faire des commentaires dans le cadre de la préparation du budget du Québec 2010-2011. Le Forum a collaboré avec l'ACQ à la préparation d'un mémoire intitulé «Commentaires et recommandations de l'ACQ et du Forum», dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011. Le mémoire a été transmis au ministre des Finances le 29 janvier 2010.

De plus, conformément à un consensus des membres du Forum, le président du Forum et des représentants de l'ACQ ont rencontré les autorités du MFQ, le 12 février 2010, pour présenter leur mémoire. Le budget présenté à l'Assemblée

nationale le 30 mars 2010 contenait une mesure d'amortissement accéléré, laquelle avait été demandée par le Forum et l'ACQ.

- **Congestion routière – région de Montréal**

Les membres du Forum sont préoccupés par la congestion routière grandissante, particulièrement dans la région de Montréal, les temps d'attente qui en découlent, et les répercussions sur la circulation des véhicules lourds.

Les membres du Forum sont conscients que des travaux majeurs de réhabilitation du réseau routier sont nécessaires et bienvenus. Ils se questionnent cependant sur la coordination qui existe entre les gestionnaires du MTQ et ceux de la Ville de Montréal pour atténuer les impacts de ces travaux sur la circulation..

À cet effet, le 20 octobre 2009, les responsables du réseau routier du Ministère, pour l'Île-de-Montréal, et ceux de la ville de Montréal sont venus faire une présentation aux membres du Forum, sur les investissements routiers, les projets d'envergure et de la gestion de la circulation entre le MTQ et la Ville.

Le 13 janvier 2010, les membres du Forum ont eu l'occasion de visiter le Centre intégré de gestion de la circulation du MTQ pour la grande région de Montréal. Ils ont également assisté à une présentation sur tous les mécanismes de surveillance et les moyens de communication utilisés au Ministère et également à un exposé du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot et des moyens pour en diminuer les effets sur la circulation. Ces rencontres ont permis à toutes les parties une meilleure compréhension mutuelle des contraintes de l'industrie ainsi que de celles auxquelles les gestionnaires du réseau routier font face.

### **3.3 Activités publiques et communications**

#### **Activités publiques**

- ✓ **59e congrès annuel de l'ACQ** : s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009 au Fairmont Le Manoir Richelieu, sous le thème «Vision de demain». Plus de 718 congressistes ont participé à cet événement. Le congrès a été un franc succès.
- ✓ **Expo Cam** : s'est tenu les 16, 17 et 18 avril 2009 à Montréal. Le Forum n'y avait pas son kiosque, toutefois quelques pochettes d'information du Forum ont été distribuées au stand du MTQ.
- ✓ **Contrôle routier, portes ouvertes** : cet événement s'est tenu le 6 juin 2009 à Lévis. Quelques pochettes d'information du Forum y ont été distribuées par le MTQ.

## **Activités de communication**

### **Site Internet du Forum**

Ce site est fonctionnel depuis 2003 et est mis à jour continuellement ([www.forum-cam.qc.ca](http://www.forum-cam.qc.ca))

### **Site Intranet du Forum**

Le site Intranet du Forum a été mis sur pied en avril 2005 pour l'usage exclusif des membres du Forum. Outil convivial dont l'objectif est de créer une bibliothèque virtuelle permettant aux membres d'avoir accès à un ensemble de documents pouvant les concerner.

### **Communications**

- **Lettre aux nouveaux routiers :** 360 routiers intègrent l'industrie entre septembre 2008 et septembre 2009. Les documents suivants ont été joints à l'envoi :
  - Fiche d'information des membres du Forum

## 4. RELEVÉ DES DÉBOURSÉS

2009-2010



<b>Étude, expertise, recherche</b>	<b>14 772,50</b>
<b>Direction et coordination</b>	<b>4 765,20</b>
<b>Gestion des ressources inf. –(perfectionnement)</b>	<b>91,00</b>
<b>Gestion des ressources matérielles</b>	<b>9 234,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 862,75</b>

## **ANNEXE I**



### **Liste des membres en date du 31 mars 2009**

#### **Président**

- Monsieur Jean Couture, ingénieur (en poste depuis le 18 février 2009)

#### **Représentants de routiers**

- Travailleurs Autonomes Québec inc. – Section Camionnage (TAQ), affiliée au Syndicat des Métallos et à la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec (FTQ)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)

#### **Représentants de donneurs d’ouvrage**

- Association du camionnage du Québec (ACQ)
- Association des intermédiaires en transport du Québec (AITQ)
- Conseil de l’industrie forestière du Québec (CIFQ)
- Association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)